

## **Rencontre salariale : des mesures insultantes pour la fonction publique territoriale !**

Le 12 juin, le ministre de la Fonction publique a annoncé les mesures prises pour revaloriser les salaires de la fonction publique. Au vu de la nette insuffisance de ces mesures et du refus du ministre de revoir sa copie, la FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales, a quitté la réunion.

L'augmentation de 1,5% de la valeur du point d'indice en juillet 2023 et l'ajout de 5 points d'indice en janvier 2024 sont en effet loin des enjeux de rattrapage de l'inflation, encore à plus de 5% cette année. Et que dire des points supplémentaires attribués sur les premiers échelons des grilles de catégorie B et C ? Entre 1 et 9 selon les échelons, soit entre 4,89 et 44 euros bruts par mois... Par ailleurs cette dernière mesure ne fera qu'aggraver le tassement des grilles de cat C et B constater depuis de nombreux mois. Si la hausse du taux de remboursement des frais de transport collectifs, qui passe de 50 % à 75 %, et la revalorisation de certains frais de mission sont appréciables, ces mesures n'auront d'incidence qu'à la marge.

Pire, une « prime pouvoir d'achat » de 300 à 800 euros, versée une seule fois, est instaurée pour les salaires inférieurs à 3250 euros bruts mais laissée au bon vouloir des employeurs territoriaux alors qu'elle s'appliquera automatiquement dans les autres versants de la fonction publique !

N'oublions pas que pour l'application des 1607 heures le même gouvernement n'a pas laissé le choix : deux poids deux mesures. Une fois de plus les agents de la fonction publique territoriale sont les laissés pour compte.

Pour autant proposer une prime éphémère face à une inflation qui s'est installée ne répond pas au problème des rémunérations mais augmente encore la part de l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire au détriment des pensions de retraite.

Enfin, rien n'est prévu pour les agents contractuels, pourtant de plus en plus nombreux depuis la loi de transformation de la fonction publique de 2019, et aucune mesure de revalorisation des métiers féminisés n'est envisagée alors que cela devrait être une priorité du gouvernement.

Pour la FSU Territoriale, ces mesures sont inadmissibles et marquent une nouvelle fois le mépris dans lequel est tenue la fonction publique territoriale.

**Le seul mécanisme qui vaille c'est l'indexation de la rémunération indiciaire sur les prix !**

**La FSU Territoriale rappelle ses revendications en matière salariale :**

- **Revalorisation de 10% du point d'indice**
- **Attribution de 50 points d'indice à tous les échelons**

